

SOCIÉTÉ FRANCO-ALGÉRIENNE DES WAGONS-FOUDRES, Alger

S.A., 14 mai 1926, p. 97 ans.

Étude de M. Albert Bresson, notaire à Alger, rue de la Liberté, n° 6

SOCIÉTÉ FRANCO-ALGÉRIENNE DES WAGONS-FOUDRES
Siège social : Alger, 24, bd Carnot
Registre du commerce : Alger, n° 15.836
(*La Dépêche algérienne*, 17 mai 1926)

Premiers administrateurs

JOUVET (Alphonse)¹, 17 bis, r. Clauzel, Alger ;
DESCOUS (Pierre), ingénieur, 19, r. Saunerie, Montpellier.

SOCIÉTÉ FRANCO-ALGÉRIENNE DES WAGONS-FOUDRES
S.A. frse au capital de 1,2 MF.

Siège social : Alger, 24, bd Carnot
Registre du commerce : Alger, n° 15.836
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.046)

Conseil d'administration

composé de 2 à 7 membres, nommés p. 6 ans, propr. de 10 act.
JOUVET (Alphonse), 17 bis, r. Clauzel, Alger ;
« DESIOUX » [DESCOUS] (Pierre), 19, r. Saunerie, Montpellier.

Commissaires aux comptes

BUTORI (Paul), à Alger ;
SALASC (André), à Montpellier.

Objet. — Ttes ops indus., comm. ou financières se rapportant à l'industrie des transp. par terre et par eau, vente, achat, entrepôt, la location des futailles, de foudres à wagons, réservoirs et autres transports liquides.

Capital social. — 1,2 MF en 1.200 act. de 1.000 fr.

Parts. — 5.000 parts bénéficiaires ou de fondateur.

¹ Alphonse Juvet (1899-1977) : fondateur de l'Union nord-africaine pour la finance, l'agriculture et l'industrie (1927). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_union_nord-africaine.pdf

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % aux act. Le solde : 20 % au conseil ; 80 % aux act.
